

Note du Comité européen des experts en urbanisme (28 avril 1958)

Légende: Résumés établis par le Comité européen des experts en urbanisme au cours de ses réunions des 26 et 27 avril 1958 à Nice, au sujet des candidatures des villes de Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg pour devenir siège des institutions communautaires.

Source: Comité européen des experts en urbanisme. Note concernant les résumés établis au sujet des différentes candidatures, 387 f/58 jc. Bruxelles: Conseil de la Communauté économique européenne; Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique, 28.04.1958.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/note_du_comite_europeen_des_experts_en_urbanisme_28_avril_1958-fr-daeb204a-96c8-49a7-970a-ae13fd7d32fc.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Note du Comité européen des experts en urbanisme

Objet : Résumés établis au sujet des différentes candidatures.

Les membres du Comité voudront bien trouver en annexe à la présente note les résumés établis par le Comité au cours de ses réunions des 26 et 27 avril 1958 à Nice, au sujet des candidatures des villes de Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg.

Annexe

Bruxelles

Si la position géographique de Bruxelles se situe au nord de l'Europe des Six, cette ville est par contre un noeud de communication au centre de la grande région industrielle de l'Europe du Nord-ouest.

Elle est placée sur la ligne de contact de deux groupes ethniques.

Bruxelles offre tous les avantages d'une ville d'un million d'habitants: d'une part, tous les services généraux (banques, commerces, télécommunications, liaisons aériennes et ferroviaires, etc.) y existent déjà; d'autre part, elle échappe aux inconvénients résultant de la concentration excessive des grandes métropoles.

L'hébergement des services européens ne pose pas de problèmes.

Quant au logement des fonctionnaires et des services, la situation se caractérise par l'abondance des locaux offerts et un marché rentable du logement.

La gamme des sites proposés permet soit la construction de bâtiments officiels isolés, soit celle d'une cité européenne.

Strasbourg

Strasbourg occupe une position très centrale dans l'Europe des Six au point de contact entre les civilisations latine et germanique.

Ses ressources générales sont celles d'une ville de moyenne importance; mais la vie culturelle y est particulièrement intense.

Les liaisons ferroviaires, excellentes avec Paris et Luxembourg, satisfaisantes avec Bruxelles et La Haye, sont lentes avec Bonn et Rome; elles devraient être accélérées pour ces deux dernières relations par l'organisation de trains T.E.E.

L'aérodrome de Strasbourg se prête à tous les aménagements désirables, mais parmi les capitales européennes Paris est la seule à y être reliée régulièrement et directement. Une amélioration des liaisons aériennes avec les autres capitales serait souhaitable.

La capacité d'accueil dans l'immédiat est insuffisante en ce qui concerne les bureaux; des constructions au moins provisoires devraient être rapidement édifiées pour compléter les possibilités actuelles. En ce qui concerne l'habitation, 800 logements existants ou en cours de construction seront disponibles avant l'automne; 1300 pourraient être prélevés sur des groupes dont la construction va commencer; pour le surplus des besoins, il faut compter davantage sur l'action d'organismes animés et contrôlés par les pouvoirs publics que sur les ressources du secteur purement privé.

Le niveau des loyers est particulièrement modéré pour les logements construits par ces derniers organismes.

La gamme des sites proposée permet soit la construction de bâtiments officiels isolée, soit celle d'une cité

européenne.

Luxembourg

La situation de Luxembourg est favorable par rapport aux centres d'activité économique.

C'est une petite ville dont les ressources sont limitées; l'équipement culturel notamment laisse beaucoup à désirer.

Mais les possibilités d'accueil sont dans l'immédiat satisfaisantes pour les besoins des Institutions, tant en ce qui concerne les bureaux que les logements de leur personnel. Le niveau des loyers est modéré.

Dans une perspective d'avenir, Luxembourg a l'avantage d'offrir un emplacement à proximité immédiate de l'agglomération, se prêtant dans des conditions particulièrement favorables à la construction d'une cité européenne.